

AFFAIRE N° 22. - Election des membres du Conseil d'Administration de la CAISSE NATIONALE de RETRAITES des AGENTS des COLLECTIVITES LOCALES.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le décret n° 47.1846 du 19 SEPTEMBRE 1947, portant règlement d'administration publique pour la constitution de la CAISSE NATIONALE de RETRAITES des AGENTS des COLLECTIVITES LOCALES a prévu que les membres du Conseil d'Administration de cet organisme seraient élus pour 6 ans et que leur mandat expirerait le 30 SEPTEMBRE de l'année du renouvellement des Conseils Municipaux.

En tant que Conseil Municipal d'une ville dont la population est comprise entre 50 000 et 150 000 habitants, il vous appartient d'élire deux noms sur une liste établie à l'échelon national. Votre délibération représentera le vote du Conseil Municipal de Saint-Denis.

Voici la liste des candidats :

MM. DE BORDE Gérard	Vice-Président du Conseil Général du Jura
DEIBER Pierre	Conseiller Municipal de Nancy (Meurthe et Moselle) - Adjoint au Maire
DUCRU Maurice	Conseiller Général des Hautes-Pyrénées
MM. GAUJARD Marcel	Conseiller Général d'Eure-et-Loir - Maire de Chartres
LECOCQ René	Maire de Tourcoing (Nord) - Conseiller Général du Nord
NOEL Gilbert	Maire de Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne) Membre de la Première Commission de l'Association des Maires de France
PEYOU Hubert	Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
SALOM Pierre	Conseiller Municipal de Nancy (Meurthe et Moselle)

SOCIE André

Président du Conseil Général du Jura -
Maire de Champagnol

TEYSSANDIER Roland

Conseiller Municipal de Nancy - Adjoint au
Maire - Conseiller Général de Meurthe et
Moselle

TURC Jean

Maire d'Angers (Maine et Loire) - Membre du
Comité Directeur de l'Association des Maires
de France - Administrateur sortant

VALENTIN Louis

Conseiller Municipal de Nancy (Meurthe et
Moselle)

Mesdames et Messieurs, je vous propose les noms de Messieurs
NOEL Gilbert, Maire de Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne) Membre de la
Première Commission de l'Association des Maires de France, et TURC Jean,
Maire d'Angers (Maine et Loire) - Membre du Comité Directeur de l'Asso-
ciation des Maires de France, Administrateur sortant.

Mise aux voix, la proposition du Maire est adoptée à l'una-
nimité.